



## 260806 - L'ajout du terme kariim à l'invocation à dire durant la nuit du Destin n'est pas vérifié

---

### question

Voici un extrait de Sahihi at-Tirmidhi de Cheikh al-Alabani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) (3513): «Qoutaybah nous a raconté d'après Djaafar ibn Soulaylane adh-Dhabaaie d'après Kahmas ibn al-Hassan d'après Abdoullah ibn Bouraydah selon lequel Aicha a dit: **J'ai dit: Ô Messenger d'Allah! Dis-moi ce que j'aurais à dire, si j'arrivais à reconnaître la nuit du Destin? - Dis: Seigneur, Tu es le généreux (kariim) pardonneur qui aimes à pardonner. Pardonne-moi?** Cheikh al-Alabani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde ) l'a jugé authentique (Ibn Madjah,3850).Le même cheikh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a mentionné dans as-silisalah as-sahihah que l'ajout du terme kariim provient de l'un des copistes. Le même ajout figurant dans Sahihi at-Tirmidhi a-t-il échappé au cheikh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) ou est-il vérité selon lui? S'il n'est pas vérifié, pourquoi ne l'a -t-il pas souligné dans le Sahihi at-Tirmidhi?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Cheikh al-Alabani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) faisait de son mieux dans le domaine de la critique et de la vérification (des hadith).Mais il lui arrivait de faire des faux pas, voire de se tromper comme tous les autres ulémas et vérificateurs. Ce qui ne le remet pas en cause. Bien au contraire , il recevra une récompense s'il plait à Allah. C'est une implication de l'ampleur de la générosité du Très-haut, de Sa mansuétude envers les ulémas et juristes. Il leur accorde une récompense en cas d'insuccès et deux en cas de succès. Ce qui est important c'est que les chercheurs et les étudiants adoptent une bonne méthodologie dans leurs investigations. Le désir d'imiter (des anciens) ne doit pas les empêcher de réexaminer leurs arguments et de revisiter les sujets abordés. La recherche scientifique doit rester objective et neutre pour sauvegarder sa



nature. Le chercheur ne doit s'arrêter sur des noms déterminés d'augustes ulémas , quels que soient leurs rangs et l'ampleur de leur savoir.

Voilà ce qui nous amène à dire que cheikh al-Aabani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a oublié d'attirer l'attention (des lecteurs ) sur l'ajout du terme kariim au hadith portant sur l'invocation à dire dans la nuit du Destin reçu de différentes voies et cité par les auteurs des Recueils de hadith, auteurs dont aucun n'a mentionné le dit ajout puisqu'ils se sont contenté de citer la célèbre formule: **Seigneur, Tu es le Pardonneur qui aimes à pardonner. Pardonne-moi? »**

Ce faux pas n'apparaît que dans le livre intitulé: Sahihi at-Tirmidhi n° 3513

Quant à Silsilatoul ahaadith as-Sahihah que tous les chercheurs considèrent comme le fruit d'un effort soutenu et profond de recherche comparé aux autres recueils intitulés Sahihi Sunan et Dhaeefi sunan , dans les quels le cheikh ( Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde reconnaît que l'ajout résulte d'une erreur puisqu'il dit: « On décèle dans Sunani at-Tirmidhi après le terme afouwoun l'ajout du terme kariim qui reste introuvable dans les anciennes sources et les citations qui en sont puisées. Aussi semble-t-il que l'ajout est l'oeuvre de l'un des copistes ou imprimeurs. Il n'apparaît pas dans la version indienne de Sunani at-Tirmidhi accompagnée d'un commentaire marginal intitulé charah touhfatoul-ahwadzi d'al-Moubarakfourî (4/264) ni ailleurs.

Ceci s'atteste encore dans le fait qu'an-Nassaie en a cité une version reçue par la même voie utilisée par at-Tirmidhi de leur maître commun Qoutaybah ibn Saïd à travers la chaîne de ce dernier, sans mentionner l'ajout.

Cet ajout apparaît encore dans le traité de notre vertueux frère , Aly al-Halabi intitulé Mouhadhibu amalil yawmi wa laylati d'Ibn Sunni n° 202. Or, celui-ci ne l'a pas cité puisqu'il a rapporté le hadith de son maître an-Nassaie , comme déjà indiqué, d'après Qoutaybah. Al-Halabi l'a attribué à at-Tirmidhi et à d'autres alors que la règle en matière de vérification veut qu'il ait mis tout ajout entre parenthèses [ ] et précisé que seul at-Tirmidhi l'a cité. Quant au rétablissement des textes, il nécessite de ne pas le mentionner du tout un ajout à moins de vouloir faire savoir qu'il est sans fondement. Voilà ce qu'il fallait souligner . » Extrait de silsilatoul ahaadiith asahihah (13/140).



Ceci a amené des chercheurs à considérer que le jugement formulé par al-Albani dans Silsilatoul ahaadith as-sahihah est un clair revirement sur un précédent jugement prononcé dans le sens de l'authenticité de l'ajout indiqué dans Sahih at-Tirmidhi. Peu importe qu'on parle de revirement ou d'affirmation indépendante d'une autre précédente, l'important reste qu'il a enfin retenu ce qui est juste et s'est écarté de ce qui ne l'est pas.

Il est fort probable que cet ajout est passé dans les langues à partir de certaines copies de livres de hadith et pas à partir des versions du hadith lui-même. Autrement dit, les ulémas qui ont transmis l'ajout kariim ne l'ont fait que parce qu'ils étaient tombés sur une copie écrite comprenant le terme kariim d'après les dires des vérificateurs de l'édition de Mousnadoul Imam Ahmad réalisée par Moussassatou rissalah (42/236)q- (affouwoun karimoun) et Q est le code d'un manuscrit de référence des réviseurs. Voir leur introduction (1/104) mais aussi l'édition al-Maknaz (11/6118) n° 26021. Les réviseurs disent à propos du manuscrit Q (qu'on y lit) affouwon karimaoun comme dans d'autres manuscrits (?)

Voilà pourquoi l'ajout a été cité dans les ouvrages d'un grand nombre d'ulémas comme Ibn al-Athir, dans son Djaamee al-Ousool (4/324); al-Oumraani dans al-Bayaan sur la doctrine chaffites (3/568); al-Khaazin dans Loubab at-Taaweel fii maaanii at-Tanziil (4/452); Ibn al-Qayim dans Badaaee al-Fawaadi (2/143); al-Khatiib ach-Charbiini dans al-Iqnaa fi halle al-fazhi Abi Choudjaa (1/247); al-Amiir as-sanaanie dans at-Thabiir li iidhaahi maani at-tayssir (4/268); at-Tahaawi dans Haxhiyah allaa maraqui al-falaah, charh nour al-idhaah, p.401. Tous ceux-là ont mentionné l'ajout kariim sans s'appuyer sur une chaîne. Certains d'entre eux se réfèrent aux Sunan at-Tirmidhi, à supposer que les manuscrits de référence soient assez précis.

Aujourd'hui nous ne doutons plus qu'il s'agit d'un ajout qui ne fait pas partie du texte du hadith car des dizaines de livres transmis à travers des chaînes comportent le hadith sans l'ajout. Nous nous sommes référés à des éditions fondées sur un rétablissement impliquant la comparaison de plusieurs manuscrits de Sunan at-Tirmidhi sans y retrouver une quelconque allusion à cet ajout. C'est le cas de l'édition issue d'un rétablissement réalisé par Bachar Awade (5/490) et une autre édition fondée sur un rétablissement réalisé par Chouayb al-Arnaout (6/119).



Allah le sait mieux.